



Droit de succession si négative

Par bergamote_18

Bonjour

suite au décès de notre maman nous avons déménagé ses biens que nous avons mis en garde meubles mais étant une succession négative nous y avons renoncé. Nous avons fait savoir aux créanciers (dossier surendettement) ou se trouvé les affaires et avons demandé de nous dire leurs intentions .Car nous aimerions arrêter de payer et de faire don de tout à des associations .

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Avez-vous fait le nécessaire dans les règles ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2849]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2849[/url]

Par bergamote_18

normalement oui